





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 4749

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
N° de rapport : 2.2	-		
Type d'habitation : Ma maison □ appartement □ autres : Demandeur :			
Demandeur			
Personne sur place ** Schleuch code EAN de l'installation :			
Adresse de la visite : La Loy McDate d'émission : 25 Loy McBeférences client : Log McDate d'émission : 25 Loy McBeférences client : 25 Loy McDate d'émission : 25 Loy McBeférences client : 25 Loy McDate d'émission : 25 Loy McDate d'émissi			
Date de visite: 2.1.109.114 Date d'émission: 21.109.114. Références client:			
Referentiel regiementaire: RGIE art. 🔲 2/1 🛂 2/6 bis et derogations 💆 2/1 bis 🔲 2/8			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :		_	
Tension d'utilisation : M Protection générale du branchement : A			
□3N400 V □3x230V □2x230V □1N400V Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
		ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	×		
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	1		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X	ž 12	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : ΜΩ		X	
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω	X	- 1	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.			
Manquements / Notes :			
Voik ANNERS			
0.0000000000000000000000000000000000000			C (C (C (C (C (C (C (C (C (C (
		* * * * * * * * * * * * * * * * * *	

**************************************			* * * * * * * * * * *
Conclusion:			EXC. () () () () ()
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.C.I.E. Le proch	rain contrôle péri	ndique est à	effectuer 2
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	ione por	our que soi a	7
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Ur	e visite complén	nentaire est à	8
exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.			
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.C.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. □ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité pau terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa du demandeur pour réception : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL, CUFFARO			
om et visa de l'inspecteur : , Nom et visa du demandeur pour réception :			73
COUR SOCOTEC BELOUIM ASPI			(r)/(r)
CUFFARO			021
SOCOTEC Domenico			5





www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0359 23/16 04 25/04